



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

**OBJET : 13-8 - SPORTS -
EXPLOITATION EN QUASI-REGIE DE
LA SALLE AZURARENA ANTIBES -
ANNEE 2021 - CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION PARTIELLE DE
FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX
AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME
ET DES CONGRES - AUTORISATION
DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

30/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 23 DEC. 2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 5 JAN. 2021

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Aline ABRANAVAL à M. François ZEMA

Absents : Mme Khadija AOUAMI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Pour rappel, jusqu'en 2019, dans le cadre de la gestion en régie directe de la salle AzurArena, des agents de la ville d'Antibes Juan-les-Pins étaient affectés en partie à ce service public. Ceux-ci avaient notamment des fonctions de pilotage et d'encadrement du personnel, d'exploitation technique de la salle et d'entretien.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la ville, dans le cadre d'une délégation de service public en « quasi-régie », a confié pour une durée de 10 ans, la gestion de la salle AzurArena à son Office du Tourisme et des Congrès.

La méthode retenue pour permettre à ce dernier de bénéficier de l'expérience et de la technicité spécifique de ces agents et de garantir une gestion efficiente et de proximité tout en assurant une continuité de la qualité du service rendu aux usagers est la mise à disposition partielle de fonctionnaires municipaux en application de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les modalités pratiques de cette mise à disposition partielle de fonctionnaires de la ville d'Antibes Juan-les-Pins auprès de l'Office de Tourisme et des Congrès, notamment en ce qui concerne l'organisation courante, la situation des fonctionnaires concernés et les conditions financières de remboursement sont fixées par convention pour la durée de la période, soit pour l'année 2021.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 1411-4 du Code général des Collectivités territoriales, ce projet de délégation de service public en « quasi-régie » a fait l'objet d'un avis (favorable) de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 9 décembre 2019 ainsi que d'un avis (favorable) du Comité Technique en date du 11 décembre 2019.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle de fonctionnaires municipaux auprès de l'Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins pour la gestion et l'exploitation de la salle AzurArena Antibes, pour l'année 2021, et dont le projet est joint en annexe, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.13-8 - SPORTS - EXPLOITATION EN QUASI-REGIE DE LA SALLE AZURARENA ANTIBES - ANNEE 2021 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 05/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2021

Numéro de l'acte : 740965 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740965-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes